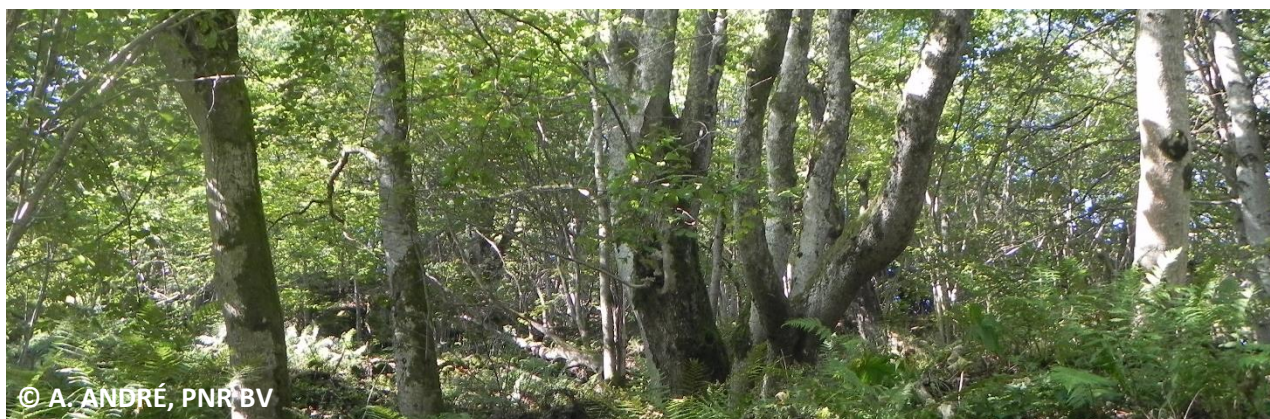




Projet de classement au titre des Réserves naturelles régionales – Note de synthèse

“ Forêts du Hartmannswillerkopf-Vieil Armand ”

Communes de Wattwiller, Hartmannswiller, Wuenheim, Soultz-Haut-Rhin
(Haut-Rhin)



Date de réalisation du document : juin 2025

Projet financé par le programme *Life* et la Région Grand Est

Nota bene :

La présente note propose une synthèse du projet de classement en réserve naturelle régionale des forêts du Hartmannswillerkopf-Vieil Armand. Le détail des pièces relatives à ce projet listé par l'article R332-30 du Code de l'environnement est disponible dans le dossier de classement établi par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'Office National des Forêts, disponible sur le site internet de cette consultation publique.

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



Le massif du Vieil Armand est couvert de forêts publiques, domaniale au sommet et communales sur les flancs. Soumises au régime forestier, elles sont gérées par l'Office national des forêts, et divisées en cinq lots de chasse. Parcourues par plusieurs sentiers de randonnée, le site est bien connu du public.

Figure 1. Périmètre du projet sur fond IGN et état des lieux de la maîtrise foncière

Figure 1. Périmètre du projet sur fond IGN et état des lieux de la maîtrise foncière.

Le classement en réserve naturelle régionale permet une protection à long terme, une gestion et une concertation adaptées aux milieux à préserver, ainsi qu'un objectif de valorisation patrimoniale et pédagogique. C'est donc un outil qui trouve tout particulièrement son sens sur ce site sensible, aux multiples enjeux, et qui permettra :

- d'assurer la pérennité de la libre-évolution des forêts sur une surface de 170 hectares,
- d'améliorer leur connaissance et leur suivi scientifique dans un contexte de changement climatique,
- de valoriser et sensibiliser aux richesses écologiques du site, ainsi qu'en assurer la surveillance.

Le classement est proposé pour une durée illimitée.

Intérêt écologique du site

Avec une évolution assez libre depuis la fin de la première guerre, le Vieil Armand est devenu le refuge de nombreuses espèces. Il est ainsi identifié comme Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et comme réservoir de biodiversité dans la cartographie régionale de la Trame verte et bleue. Entre 2008 et 2011, ce sommet a également été reconnu et préservé pour ces espaces naturels (promontoires siliceux) et ses espèces (oiseaux, chauve-souris) au titre du réseau européen Natura 2000, et son animation confiée au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

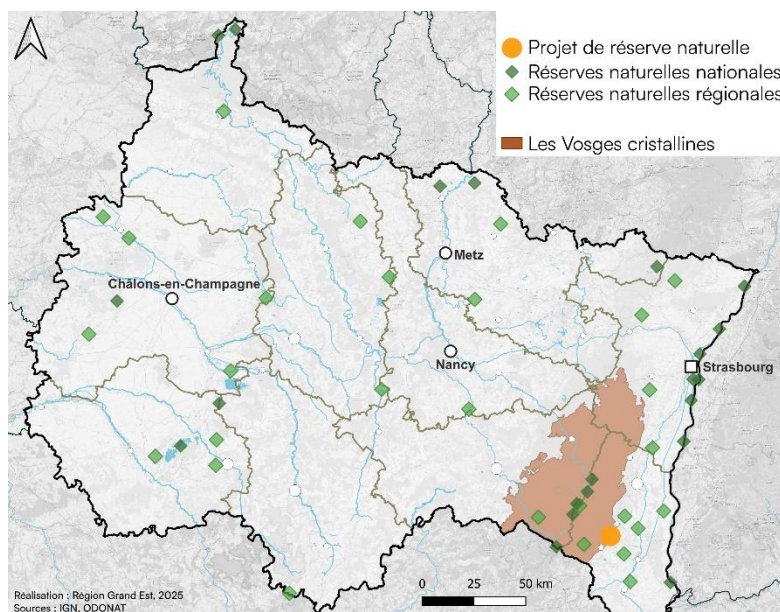


Figure 2. Localisation du projet de réserve dans la région et l'écocorridor.

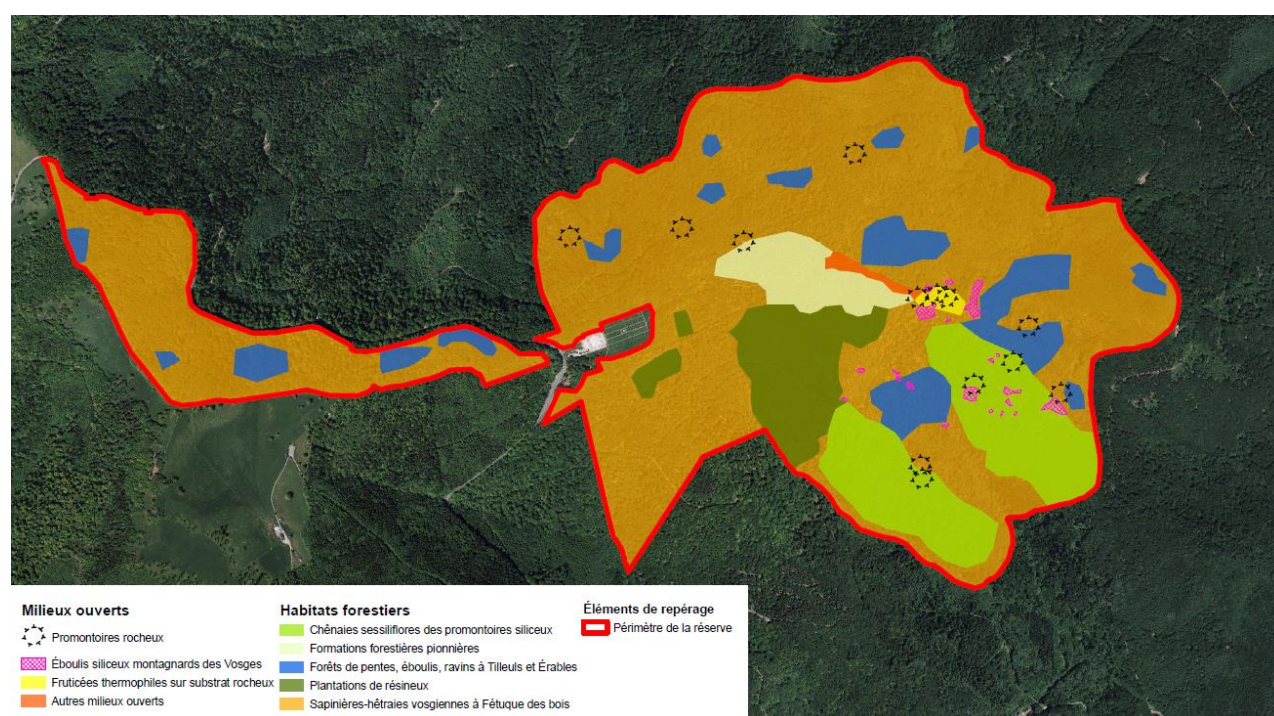


Figure 3. Répartition des grands types d'habitats sur le projet de réserve naturelle.

En effet, sur presque 130 ha à environ 800 m d'altitude, les peuplements forestiers du Vieil Armand présentent une importante densité d'arbres morts et micro-habitats refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux notamment. Les essences dominantes sont le chêne sessile sur le versant sud du massif alors que le frêne, l'érable sycomore et le hêtre structurent les peuplements forestiers sur les autres versants.

Les vestiges de la guerre 14-18, notamment les galeries souterraines, sont devenus particulièrement propices à l'hibernation des chauves-souris d'une dizaine d'espèces différentes.

Certains promontoires rocheux abritent une flore particulière avec plusieurs espèces inscrites sur les listes rouges de la flore menacée d'Alsace. L'espèce la plus prestigieuse est sans aucun doute la Saxifrage rose qui est en danger critique d'extinction à l'échelle nationale et dont un plan national d'actions est actuellement en rédaction.

Les versants du Vieil-Armand comportent par ailleurs de nombreux suintements et sources.

Gestion de la réserve

En concertation avec les propriétaires, il est proposé que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, déjà animateur de la ZSC et ZPS Natura 2000, et l'Office National des Forêts, soient désignés par la Région Grand Est comme cogestionnaires de la réserve naturelle régionale. Ils auront pour objectif de préserver et valoriser les enjeux écologiques et paysagers du site, au profit des habitants du territoire et en lien avec les acteurs locaux. Ils assureront pour cela des missions de gestion, d'entretien ou de restauration, de suivis scientifiques, de surveillance, d'animation et de suivi administratif définies dans un futur plan de gestion.

Un Comité consultatif, composé de représentants de l'État, des collectivités, des propriétaires et usagers, ainsi que d'associations de protection de la nature, sera institué pour donner son avis sur le projet de plan de gestion et les autorisations de travaux, suivre l'état d'avancement des opérations prévues au plan de gestion, examiner les rapports annuels d'activités et les budgets, etc. Sa composition proposée est en page 50.

Il n'y aura pas d'institution de conseil scientifique spécifique à la RNR. Les plans de gestion et demandes de modification d'état ou d'aspect seront soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Le règlement de la réserve naturelle définit les activités interdites, autorisées et réglementées au sein du périmètre de la réserve, telles que la circulation des personnes, le prélèvement ou l'introduction de plantes ou d'animaux. Une attention particulière est portée au maintien des activités de mémoire liées au Monument historique. Plus d'informations dans le dossier complet en page 77.



Enfin, en tant qu'autorité administrative, la Région Grand Est a la responsabilité de désigner le ou les (co-) gestionnaires, le conseil scientifique et le comité consultatif de la réserve, dont elle coorganise les réunions avec le(s) gestionnaire(s). Elle contribue financièrement à la gestion de la réserve naturelle. Elle traite les demandes d'autorisation pour les activités réglementées et les contrôles via sa compétence en police administrative. Elle reçoit les procès-verbaux de

contraventions ayant eu lieu sur la réserve. Elle fait le lien entre gestionnaires en co-animant le réseau des gestionnaires des réserves naturelles du Grand Est.

Donnez-nous votre avis !

<https://www.grandest.fr/consultationrnr/>